



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2018

*L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.*

*Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.*

---

**Le Budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 6 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

## Éléments de contexte et priorités du budget 2018

Le Budget Primitif 2018 de la commune d'IGON se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus avec :
  - Une diminution des dépenses courantes
  - Le maintien de la masse salariale
  - Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
  - Une stabilité globale des subventions aux associations
- Une augmentation des recettes de gestion des services marquée par :
  - Une baisse des concours de l'État
  - Une hausse des taux de fiscalité communale nécessaire pour compenser le désengagement de l'état et améliorer la capacité d'autofinancement de la commune
- Un programme d'investissement limité en raison de l'insuffisance d'autofinancement et de la volonté de ne pas alourdir la charge de la dette.

## La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes de fonctionnement** de notre commune correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, TAP, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers du nouveau cabinet infirmier et de la Maison de Watrigant).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent **520 900 euros**.

Le budget 2018 a été élaboré avec une hausse de 8% des taux de la fiscalité locale. Ce renforcement de l'effort fiscal s'impose notamment par la baisse drastique des aides de l'Etat. Depuis 2011, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Il est à noter que la variation importante des produits des services et des atténuations de charges s'explique notamment par:

- la vente exceptionnelle de bois d'œuvre réalisée sur l'exercice 2017
- la diminution des recettes des services scolaires avec le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP à compter de septembre 2018
- la suppression de l'aide de l'Etat dans le cadre des contrats aidés

RECETTES	Budget primitif 2018	Variation
Atténuations de charges	2 060 €	- 79,4 %
Produits des services, domaine et ventes diverses	36 580 €	- 33,1 %
Impôts et taxes	362 320 €	+ 12,5 %
Dotations, subventions et participations	106 310 €	2 %
Autres produits de gestion courante	13 600 €	- 9,3 %
Produits financiers	30 €	- 40 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>520 900 €</b>	<b>+ 2,6 %</b>
Excédent de fonctionnement reporté	102 202 €	+ 39,7 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>623 102 €</b>	<b>+ 7,3 %</b>

**Les dépenses de fonctionnement** de notre commune sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer.

La Commune poursuit ses efforts pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement déjà largement en deçà des moyennes départementales.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles sont en diminution.  
Elles représentent, hors crédits ouverts pour faire face à des dépenses imprévues, **526 480 €**.

La réorganisation des services périscolaires et techniques, liée en partie au retour de la semaine de 4 jours scolaires permet la diminution des charges de personnel (suppression du poste d'agent périscolaire nécessaire au renfort sans le service de cantine) tout en maintenant la qualité du service.

DEPENSES	Budget primitif 2018	Variation
Charges à caractère général	160 430 €	- 0,9 %
Charges de personnel et frais assimilés	224 350 €	- 2,6 %
Autres charges de gestion courante	108 700 €	1,1 %
Charges financières	33 000 €	- 7 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES hors dépenses imprévues</b>	<b>526 480 €</b>	<b>- 1,7 %</b>
Dépenses imprévues	25 674 €	+ 159,3 %
Virement à la section d'investissement	60 000 €	+ 144,9 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 948 €	0%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>623 102 €</b>	<b>+ 7,3 %</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2017, le budget prévisionnel parvient à dégager 60 000 euros de virement à la section d'investissement dont le premier emploi est le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

## La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

**En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

## Vue synthétique des recettes d'investissement prévues au budget 2018 :

Opérations d'investissement	5 300 €
<i>Subvention voirie communale 2018</i>	5 300 €
Opérations financières	141 956 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	60 000 €
FCTVA	73 956 €
<i>Taxe d'aménagement</i>	8 000 €
Opérations d'ordre	10 948€
Excédent d'investissement	104 970 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>263 174 €</b>

## Vue synthétique des dépenses d'investissement prévues au budget 2018 :

Opérations d'investissement	78 300 €
<i>Acquisition matériel</i>	5 500 €
<i>Révision du Plan Local d'Urbanisme</i>	13 500 €
<i>Défense contre l'incendie</i>	10 000 €
<i>Aires de retournement chemin Baburet</i>	8 300 €
<i>Viabilisation terrains Saint Cricq</i>	15 000 €
<i>Programme voirie communale 2018</i>	26 000 €
Opérations non individualisée	44 800 €
<i>Participation à la construction du centre de secours (1<sup>er</sup> tiers)</i>	8 000 €
<i>Participation à la construction de logements sociaux</i>	35 400 €
<i>Participation au projet de signalétique communautaire</i>	1 400€
Opérations financières	133 600 €
<i>Remboursement de l'avance sur FCTVA</i>	66 500 €
<i>Remboursement des annuités en capital de la dette</i>	67 100 €
Dépenses imprévues	6 474 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>263 174 €</b>

La section d'investissement pour l'année 2018, s'équilibre à **263 174 euros** en dépenses et recettes.

Le budget 2018 est marqué par le ralentissement des investissements après la réalisation d'importants travaux les années précédentes avec notamment le réaménagement et l'agrandissement de l'école et l'aménagement de l'avenue du Pic du Midi.